Image not found or type unknown

Succession Droit des enfants

Par **Jeje4260**, le **21/05/2016** à **18:27**

Bonjour à tous,
Mon père (compte-tenu que ma mère est gravement malade) se pose des questions sur la succession.
Nous sommes 2 enfants issus de ce mariage.
Il semblerait que rien n'ait été signé chez le notaire mais ce dernier doit s'y rendre car (ayant une double-vie depuis peu) il a "peur" que nous réclamions notre part.
Ma question est simple:
Peut-il faire modifier la succession sans l'accord de notre mère et sans notre accord.
Et auquel cas, si ma mère signe quelque chose, peut-il faire que tout lui reviennent jusqu'à ce qu'il décède.
Merci pour vos réponses.
Bien à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés